

## Gicleurs dans les résidences privées pour aînés : le RPCU est satisfait de la bonification du programme d'aide financière

**Montréal, 18 janvier 2018** – Le Regroupement des comités des usagers (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, est satisfait de la bonification par le gouvernement du Québec du programme d'aide financière pour l'installation de systèmes de gicleurs dans les résidences privées pour aînés. L'annonce a été faite aujourd'hui par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, et par la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, M<sup>me</sup> Francine Charbonneau.

« Nous sommes heureux surtout pour les petites résidences qui sont souvent les plus abordables pour les personnes aînées » affirme M. Pierre Blain, directeur général du RPCU, en rappelant le spectre des faillites des résidences privées, le changement de vocation des résidences et l'abandon des personnes aînées qui avait été invoqué lors de l'annonce du projet de règlement rendant obligatoire l'installation de gicleurs dans les résidences pour aînés.

« Toutefois, ajoute M. Blain, il y a des propriétaires de grands ensembles qui font des profits importants et qui doivent payer leur juste part. Dans certains cas, des propriétaires essaient de refiler aux personnes aînées les augmentations à cause des gicleurs. Or, comme le gouvernement finance dorénavant une partie importante de l'installation des gicleurs, les propriétaires n'ont donc plus aucune raison de refiler cette dépense aux personnes aînées. » Le RPCU entend d'ailleurs examiner les baux pour s'assurer qu'il n'y a pas d'augmentations indues.

Préoccupé par la qualité des soins et la sécurité des personnes aînées, le RPCU a fait de nombreuses représentations lors de consultations sur le resserrement du processus de certification des résidences pour personnes âgées en soutenant que les personnes âgées ont toutes droit à la sécurité, sans égard à leur condition et quel que soit leur milieu de vie. « Il apparaît logique et souhaitable que les normes devraient être les mêmes partout, tant dans les établissements privés que dans les établissements publics » conclut pour sa part M. Claude Ménard, président du RPCU.

### À propos du RPCU

Le Regroupement des comités des usagers est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes aînées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744